



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 24 JAN. 1985

Séance ordinaire du 24 Janvier Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq le 24 Janvier à 20 H. 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 Janvier s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - MM. Jacques BROZ - Richard BACA - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Pierre BOE - Jean-Claude GILLES - Mme Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean BIEMONT - Mmes Jocelyne CHABROU - Florence ARTIERI - MM. Bernard LEBORGNE - Bernard BOULEY - Maurice NIVOT - Mme Madeleine MINSSIEUX - MM. Georges DALLEMAGNE - Daniel DICK - Jacques JUAN - Dominique TRESGOTS - Claude ROUMEJON - Camille GAUTHIER.

PROCURATIONS : Mme Mona GODEFROY à M. Maurice CHERRET
M. Yves BAFFREY à M. Pierre BOE

ABSENTS : M. Jean-Pierre BOURIOT
M. Michel POISSON

Monsieur ROBERT ouvre la séance et présente ses meilleurs voeux au Conseil Municipal pour cette nouvelle année, souhaitant que majorité et minorité travaillent pour le bien être de la population qui les a élus.

Il demande à chaque élu responsable d'un Service de transmettre ses voeux aux Chefs de Service et Collaborateurs dont ils ont la charge.

Il demande ensuite à chaque Adjoint ou Responsable d'activités de bien vouloir commenter les Rapports qui ont été établis par Service.

Monsieur TELLIER fait alors un exposé sur le fonctionnement du Restaurant Municipal Scolaire et après avoir donné les statistiques des repas servis, fait part du travail entrepris pour une amélioration du Service, notamment au niveau du contrôle de la qualité et à la nécessité de passer une Convention avec un Vétérinaire spécialisé et un Laboratoire d'analyses, afin de pouvoir obtenir rapidement les contrôles bactériologiques, aussi bien à partir des produits livrés qu'à partir de produits confectionnés.

Il répond aux questions posées par Monsieur DICK sur le nombre de repas gratuits qui sont servis et sur les nécessités de passer un Contrat avec un Vétérinaire privé plutôt qu'avec les Services de la D.A.S.S., *Repas refusés "Impropre à la consommation"*

Monsieur BACA expose le fonctionnement du Centre Aéré, évoque les améliorations qui pourront être apportées afin de donner encore plus de possibilités à la Direction de ce Service et parfaire ainsi l'animation du Centre de Loisirs.

Madame BLIN fait un Bilan sur la Garderie Maternelle à l'Ecole des Myrtilles.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like BACA, TELLIER, and GAUTHIER, along with various symbols and marks.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 24 JAN. 1985

2

Madame DUFAYET expose la manière dont ont travaillé les agents sous son contrôle au Service de Voirie, au Service des Bâtiments et au Service Parc et Jardins.

Elle met l'accent sur l'importance du travail qui a dû être réalisé pendant cette dernière période où les intempéries ont sévi et où il a fallu prendre toutes les mesures indispensables afin de permettre aux habitants de pouvoir se déplacer sans trop de difficultés.

Monsieur TRESGOTS fait remarquer qu'il y a cependant eu des difficultés pour les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer qu'à pied.

Monsieur ROBERT fait remarquer que toutes les fois que des cas ont été signalés au Service administratif ou au Bureau d'Aide Sociale, des mesures immédiates ont été prises afin de "dépanner" les gens qui sont dans le besoin.

Monsieur GUILLAUMET fait remarquer que les Sapeurs Pompiers ont participé à 63 interventions dont une pour un pavillon en feu, une autre pour un pavillon inondé.

Monsieur LEON fait également remarquer que si dans certaines rues il y a eu des difficultés pour circuler à pied, il ne faut pas perdre de vue que les riverains n'ont pas toujours nettoyé les abords de leurs propriétés comme les règlements leur en font obligation et sont pour une part, responsables des problèmes qui ont pu être rencontrés.

Monsieur MANGE fait part de l'action du Service des Sports et de la Piscine et donne des statistiques sur les heures d'entretien et de gardiennage de l'ensemble des installations.

Il fait part également de ce qui est envisagé comme améliorations pour l'année à venir.

Madame BLIN fait le bilan de fonctionnement de l'Ecole de Musique et signale que l'agrément d'Etat donné à notre Ecole apporterait 2 % de plus de subvention sur les salaires.

Monsieur GUILLAUMET s'inquiète des rentrées de cotisations.

Madame BLIN lui répond qu'il y a eu une nette amélioration et que pour le 4ème trimestre, il ne reste qu'un seul élève qui n'aurait pas payé son trimestre. Elle fera une communication au Conseil sur les règlements du 1er trimestre 85.

Monsieur DICK fait part des conditions de travail difficiles dues au bruit et demande que l'on envisage d'étudier l'isolation des locaux.

Madame BLIN lui répond qu'il y a un dossier en cours.

Monsieur VIOLETTE en tant que Vice-Président de la Fanfare Municipale, se fait l'interprète de cette Société locale qui apprécie le travail fait par l'Ecole de Musique au travers de nouveaux adhérents qui y ont reçus leur formation musicale.

Madame BLIN continue ensuite par l'information sur le déroulement actuel et à venir des Classes de Neige et fait les propositions suivantes pour les Vacances de Neige qui se dérouleront du 15 au 23 Février 85.:

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 JAN. 1985

- Séjour de 150 enfants de C.M.2 au Chalet Savoyard à ONNION.
- Transport en T.G.V.
- Le salaire des Moniteurs sera de 887 Frs. brut pour le séjour.
- Le salaire de la Directrice qui fera également fonction d'assistante sanitaire sera de 3 149 Frs. pour le séjour.

LE CONSEIL

A l'unanimité, adopte ces propositions.

Monsieur ROBERT fait l'exposé sur le fonctionnement de la Bibliothèque. Il s'étend particulièrement sur le service de la Bibliothèque en direction des Ecoles, sur les animations que ce service a pu faire en cours d'année, notamment, exposition "sur les traces du Père Noël", doté d'un concours pour les enfants, la mise en place d'un Comité de lecture avec un animateur professionnel et sur l'élaboration envisagée d'un prêt à domicile pour les Personnes âgées.

Il est 10 H. 45, Monsieur JUAN quitte la séance et donne procuration à Monsieur GAUTHIER.

Monsieur VIOLETTE fait un exposé sur les travaux du Service d'Urbanisme et Grands Travaux et rappelle toutes les études auxquelles ce Service a participé ou qu'il a élaboré.

Monsieur MONIER fait le bilan de l'année écoulée du Service de la Culture et du Jumelage. Il informe le Conseil d'une animation au Parc de Villeroy, envisagée en 1986 avec le concours des Associations locales.

Monsieur DICK donne lecture de la lettre ci-après :

"Les représentants de la Liste "La Parole aux Citoyens"
à la Commission Culturelle"

à

Monsieur MONIER, Maire-Adjoint
Président de la Commission Culturelle"

Mennecy le 4 Janvier 1985

Monsieur le Président,

Nous avons, pendant plus d'un an, suivi les travaux de la Commission Culturelle que vous présidez. Mais, il faut se rendre à l'évidence, notre conception de la culture au niveau municipal est par trop éloignée de celle que vous pratiquez. Il nous semble en premier lieu indispensable de définir une politique d'animation culturelle : que voulons-nous faire ? pour qui ? pourquoi ? comment ? Aucune réponse n'a été apportée à ces questions.

Pour nous, une action culturelle repose d'abord sur les besoins réels des citoyens, définis par une large concertation, et non sur des actions ponctuelles, fussent-elles positives, qui restent de toute façon isolées et restrictives. Il ne s'agit pas de s'adresser à des "consommateurs", mais de créer les conditions d'un vrai dialogue avec la population afin de lui permettre de définir et de s'approprier sa propre démarche culturelle.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 JAN. 1985

Par ailleurs la Commission Culturelle ne remplit pas son rôle, malgré les nombreuses réunions dont nous vous donnons acte. Ce qui devrait être un lieu de proposition n'est qu'une chambre d'enregistrement, témoin la récente transformation des locaux de la Maison des Loisirs et ce que cela implique (disparition du local prévu pour les jeunes). Ce projet était loin d'entraîner l'adhésion de la majorité des participants, et pourtant cette transformation a été réalisée.

En outre, nous ne pouvons continuer à travailler au sein de l'école Paul CEZANNE qui, malgré son titre d'Association Loi 1901, fonctionne de façon illégale et anti-démocratique : pas de membres cotisants, pas d'assemblées générales, pas d'élections.

Enfin, quand nous vous proposons un projet chiffré pour répondre aux besoins des jeunes, nous avons essuyé un refus dicté uniquement par des considérations partisans extérieures à la Commission, avant même que celle-ci ait pu discuter ou se prononcer.

Dans ces conditions et à notre grand regret, nous sommes amenés à vous présenter, Monsieur le Président, notre démission.

Daniel DICK-Conseiller Municipal
Jean Yves BARREYRE
Marie-France GIBAND
Christine TERRAIN

" Nous souhaiterions très vivement que cette lettre de démission soit portée publiquement à la connaissance des élus lors d'un prochain Conseil Municipal et soit publiée dans MENNECEY-INFO."

Monsieur MONIER reconnaît que les Membres désignés par "La Parole aux Citoyens" ont fait preuve d'activités, de présence, et de dynamisme et regrette cette décision de ne plus participer aux travaux de cette Commission.

Il fait part également de son étonnement des termes employés en ce qui concerne l'Association Paul CEZANNE qui, à son sens fonctionne correctement dans l'esprit qui avait amené la mise en place de cette Association.

Monsieur LEON fait le bilan du fonctionnement du service d'Aide Sociale et de la Halte Garderie. Il fait part de l'état d'avancement des études pour l'extension de la Halte Garderie dont les travaux pourraient commencer courant Mars.

Donne ensuite la parole à Monsieur LEBORGNE, Président de la Sous-Commission Edouard GAURAZ qui explique que sa Commission a eu trois réunions au cours desquelles les candidats ont été reçus et toutes explications utiles leur ont été données sur les possibilités d'A.P.L. sur les prix plafonds. Il est envisagé une réunion avec les Conseillers Municipaux du Canton et l'élaboration d'une Convention avec ces Communes afin de mettre à leur disposition des logements s'ils sont intéressés.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 JAN. 1985

Il aborde la question du Bail avec la Société "LA LUTECE".

A ce moment, Monsieur CHERRET, Président de la Commission des Finances, rapporte la discussion qui a eu lieu lors de la dernière Commission et propose qu'un Bail soit signé avec un loyer de 73 000 Frs., représentant l'annuité de l'Emprunt remboursé par la Commune pour l'acquisition de ce terrain, à condition, bien entendu, que rien ne s'oppose à cette façon de procéder, sinon, le loyer ne pourrait être que du franc symbolique.

Monsieur TRESGOTS demande le renvoi de ce dossier, proposition refusée par 23 voix et 6 abstentions.

Le Maire ou un Adjoint sont autorisés à signer le Bail à intervenir.

Il est 0 H. 30, Monsieur CHERRET quitte l'Assemblée.

Monsieur BOE au nom de Monsieur BAFFREY expose à son tour, les activités du Service Animation pour l'année écoulée.

Monsieur ROBERT fait part au Conseil Municipal de la lettre qu'il a reçue de Maître GILLES, Notaire à MENNECY, relative à la cession gratuite à la Commune par la S.C.I. "Le Parc de VILLEROY", des terrains d'assiette d'un certain nombre de voies de la Z.A.C. "VERVILLE-VILLEROY", le tout pour une surface de 12 ha 78 a 51 ca, et de terrains revenant à la Commune au terme de la Convention de Z.A.C. pour une surface de 5 ha 16 a 14 ca.

Maître GILLES quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur DICK s'étonne de ne pas avoir été invité à la réunion sur MENNECY-INFO qui s'est tenue le 17 Janvier, et pourqu岸 elle a été reportée

Monsieur ROBERT lui répond que cette réunion a été décidée trop rapidement par lui-même et qu'il a demandé par téléphone aux participants de venir y assister une heure avant la séance.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 0 H. 45.

Handwritten signatures and notes in blue and green ink, including names like F. Javelle, Gault, and others.